

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Eric MAZARS, Maire, s'est réuni en séance publique le onze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mesdames CENDRES Magali, LAFON Angélique ;
Messieurs BARDOU Christian, BONNET Alain, MAIO Sébastien, MAZARS
Éric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean.

Absents excusés : BOUVRON Alizée, FAGUET Serge (donne procuration à
BARDOU Christian), SALORT Carole_

Secrétaire de séance : LAFON Angélique

Quorum nécessaire : 6

Date de convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 19/04/2024

Ordre du jour de la séance :

- ✓ Approbation du dernier procès-verbal de séance
- ✓ Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (C.S.S) Occitanis
- ✓ Approbation des comptes de gestion 2023
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ Vote des comptes administratifs 2023
- ✓ Vote des taux d'impôts locaux 2024
- ✓ Vote des budgets primitifs 2024
- ✓ Subventions aux associations pour 2024
- ✓ Modification du plan de financement pour le projet de padel
- ✓ Loyers des logements communaux
- ✓ Questions diverses

- ✓ Approbation du dernier procès-verbal de séance

Le procès-verbal de la séance du 11/03/2024 est approuvé à l'unanimité.

- ✓ Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (C.S.S) Occitanis

Suite à la démission du Maire et à l'élection du nouveau Maire, il est nécessaire de redésigner les délégués qui siègeront à la Commission de Suivi de Site (CSS) « Occitanis ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNNE :

- **M. Éric MAZARS, Maire, en tant que délégué titulaire et M. Serge FAGUET en tant que délégué suppléant.**
n°2024_D14) **(Délibération**

- ✓ Approbation des comptes de gestion 2023

Le Conseil municipal examine les comptes de gestion 2023 dressés par le comptable public du Service de Gestion Comptable de CASTRES.

Étant conformes, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les comptes de gestion 2023 du budget communal et du budget annexe assainissement.

(Délibération n°2024_D15)

- ✓ **Affectation du résultat**

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 avril 2024

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -2 730.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 21 533.47 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 1 276.00 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 3 683.50 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 1 454.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 1 454.00 €

Ligne 002 : 23 762.97 €

(Délibération n°2024_D18)

✓ **Vote des comptes administratifs 2023**

- Budget communal 2023

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget communal 2023 établi ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	210 115.52 €	Dépenses	111 661.94 €
Recettes	302 707.03 €	Recettes	122 1
Excédent	92 591.51 €		34.47 €
Résultat de clôture 2022 :	367 279.77 €	Excédent	10 472.53 €
Part affectée à l'investissement 2023 :	36 788.35 €	Résultat de clôture 2022 :	268 526.26 €
Intégr. du résultat du budget Lotissement :	0.13 €	Résultat de clôture 2021 :	278 998.79 €
Résultat de clôture 2023 :	423 083.06 €		

Hors présence du Maire, sous la Présidence de Madame CENDRES Magali, Première Adjointe, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

(Délibération n°2024_D16)

- Budget assainissement 2023

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget Assainissement 2023 établi ainsi :

<u>Exploitation</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	4 632.10 €	Dépenses	0 €
Recettes	8 315.60 €	Recettes	1 276 €
Excédent	3 683.50 €	Excédent	1 276 €
Résultat de clôture 2022 :	21 533.47 €	Résultat de clôture 2022	- 2 730 €

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 avril 2024

Part affectée à l'investissement en 2023 : 0 €	Résultat de clôture 2023 - 1 454 €
Résultat de clôture 2023 : 25 216.97 €	

Hors présence du Maire, sous la Présidence de Madame CENDRES Magali, Première Adjointe, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2023.

(Délibération n°2024_D17)

✓ **Vote des taux d'impôts locaux 2024**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation : 10.28 %
- Taux de la taxe foncière bâti : 36,58 %
- Taux de la taxe foncière non bâti : 58,60 %
- Taux de la CFE : 20,21 %

(Délibération n°2024_D19)

✓ **Vote des budgets primitifs 2024**

- Budget communal 2024

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le budget primitif communal 2024 comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	697 522,06 €	Dépenses	564 120,70 €
Recettes	697 522,06 €	(dont RAR	329 827,70 €)
		Recettes	564 120,70 €
		(dont RAR	73 144 €)
		(dont affectation de résultat :	
		36 788.35 €)	

(Délibération n°2024_D20)

- Budget assainissement 2024

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le budget primitif assainissement 2024 comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	58 016 €	Dépenses	82 730 €
Recettes	58 016 €	Recettes	82 730 € (Dont affectation de résultat : 1 454 €)

(Délibération n°2024_D21)

✓ **Subventions aux associations pour 2024**

Monsieur le Maire donne le détail des dossiers de demande de subvention reçus.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024 comme suit :

- ADMR de Laboutarié : 350 €
- ACPA Chenil de Castres : 456 €
- FNACA de Lautrec : 50 €
- FJEP: 350 €

- Détente et Loisirs : 350 € + 100 € de subvention projet
- Wifi@StJulien : 350 € + 100 € de subvention projet
- OMSJ : 350 €
- ACCA Chasse : 350 € + 100 € de subvention projet
- Comité des fêtes : 350 € + 100 € de subvention projet
- Rustines et Buisson Noir (VTI) : 350 € + 100 € de subvention projet
- La Relève : 350 € + 100 € de subvention projet

(Délibération n°2024_D22)

✓ **Modification du plan de financement pour le projet de padel**

Monsieur le Maire étant en attente de devis complémentaires, ce point de l'ordre du jour est ajourné.

✓ **Loyers des logements communaux**

Considérant qu'il n'a pas été réalisé de travaux depuis l'installation des nouveaux locataires, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE de ne pas appliquer la revalorisation des loyers** pour une durée d'un an à compter de la date de reconduction du bail pour le logement T1, soit le loyer suivant: **380 € (trois cent quatre-vingt euros)**.
- **DECIDE de ne pas appliquer la revalorisation des loyers** pour une durée d'un an à compter de la date de reconduction du bail pour le logement T1 Bis, soit le loyer suivant: **400 € (quatre cent euros)**.

(Délibération n°2024_D23)

- Questions diverses :

- **Entretien des locaux** : Mme MOKRANI a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 01/04/2024. Il est décidé provisoirement de faire appel à une entreprise de nettoyage pour l'entretien de la mairie (1h/semaine et 3h/mois de vitrerie) et pour la salle (après chaque location). Un recrutement d'agent sera effectué à terme. Le Conseil décide d'offrir à Mme MOKRANI un bon d'achat chez MERIC Horticulture qui lui sera remis lors de l'apéritif donné par le SIRP.
- **Organisation de la cérémonie du 8 mai** : L'heure de la cérémonie a été fixée avec la FNACA de Lautrec à 12h. Les conseillers se retrouveront à 11h30 pour installer les tables pour l'apéritif.
- **Vitrages du gymnase** : BERTR'ALU propose d'installer des plaques en aluminium en partie basse des vitrages. M. Maio dit que cela risque de diminuer la luminosité dans le gymnase. M. Bardou suggère plutôt du polycarbonate même si c'est plus cher et ternit quand même à terme. Il en existe plusieurs épaisseurs.
 - **Remplacement** : les conseillers décident d'offrir à Mme DELPECH, secrétaire remplaçante, un bouquet de fleurs livré en remerciement du travail accompli.
 - **Chantiers Loisirs Jeunes**: la rénovation du puits communal d'Autanel Bas sera proposé l'an prochain à la CCLPA
 - **Elections Européennes**: les conseillers organisent la tenue du bureau de vote le 09/06/2024. Un sondage Doodle sera envoyé aux conseillers (il reste 4 tranches horaires).
 - **Travaux la Pauquié**: le Maire informe que les travaux de busage et d'aire de retournement ont été réalisés et détaille les factures de l'entreprise GASC TP (dont 9 700 € de travaux supplémentaires). La dalle de l'abri bus est prêt et A. MAIO viendra installer l'abribus la semaine prochaine. Il manque la signalisation.
 - **Lotissement LINA à La Pauquié**: les travaux vont commencer. Un choix de goudronnage du chemin en bi-couche plutôt qu'en enrobé est fait par le Conseil. M. BONNET demande de prévoir le busage du virage de la Pauquié pour des raisons de sécurité (peu de visibilité et route étroite). Une fois les travaux effectués, le chemin traversant le lotissement sera transféré à la CCLPA.

- Clôture de la séance à 22h50

Suivent les signatures :

Le Maire

Eric MAZARS

Le secrétaire de séance

Angélique LAFON

